



## Contradiction entre assurance et expert

-----  
Par Cefaluta

Bonjour,  
Mon contrat d'assurance note  
Prix de la réparation ou de la reconstruction à l'identique, au jour du sinistre, sans déduction de vétusté..  
Mais l'expert lui.... donne 1/4 du prix  
Comment faire valoir mon droit ?  
Merci de vos réponses

-----  
Par Henriri

Hello !

Cefaluta, il ne peut y avoir de contradiction entre un expert automobile et une compagnie d'assurance car ces deux entités ont des rôles différents en regard de la prise en compte des dommages subis par votre véhicule : l'un expertise et valorise les dégâts d'un véhicule, l'autre applique les clauses d'un contrat.

Mais peut-être pourriez-vous décrire un plus précisément votre cas... en donnant une idée des dégâts subis par votre voiture ? Son âge ? 1/4 du prix de la réparation ou de quoi d'autre ? Etc...

J'imagine que la mention "prix de la réparation ou de la reconstruction à l'identique, au jour du sinistre, sans déduction de vétusté" est extraite d'une phrase (que vous avez réduite) dans un paragraphe précisant les conditions d'application de ce "prix" et qu'il faudrait nous communiquer. Car je doute qu'aucune police d'assurance "normale" promette une telle réparation ou reconstruction (!) dans n'importe quel cas, c-à-d y compris pour un véhicule accidenté qui par exemple serait peu ou plus du tout côté à l'argus vu son âge...

Idem pour votre évocation du point de vue de l'expert... Il ne "donne" pas en deux mots, il doit bien probablement formuler la conclusion de son rapport en plusieurs phrases, lesquelles ?

A+

-----  
Par Cefaluta

Je vous pris d'excuser mon erreur... Il s'agit d'un dégât des eaux entre mon voisin d'au dessus et chez moi... 2 plafonds se sont écroulés entraînant d'énormes dégâts... L'expert de mon assurance a mis 1 mois pour passer car s'était contradictoire et il devait convoquer l'autre partie... Personne n'est venu de chez eux... L'expert a mis 2 mois pour rendre son avis... Que j'ai demandé plusieurs fois en vain.. L'assurance m'a viré un chèque pour les dommages personnels avec détails mais pour les réparations c'est leur entreprise partenaire qui en est chargée... Un métreur de cette ent est passé et m'a demandé d'aller choisir le matériel parquet et papiers peint et d'envoyer les réf... J'ai choisi l'équivalence... L'ent m'a appelé que ça n'allait pas par rapport à l'expert qui les a évalué à 1/4 du prix... Je n'ai pas de facture mais mon parquet existe toujours et j'ai envoyé une photo avec réf tarif... Il y a une différence de 4 ? par m2 c'est insignifiant en clair mon parquet actuel vaut au jour 96 ? celui choisi 100 ? et l'expert décide 30 ?  
Merci de votre réponse

-----  
Par Henriri

(suite)

Les délais d'expertise n'entrent pas dans la problématique de valorisation des réparations en question;

Si j'ai bien compris il y a eu dédommagement pour certains dommages personnels et votre assurance a mandaté une entreprise pour les réparations, qui sont limitées par l'enveloppe budgétaire chiffrée par son expert. En l'état vous n'avez

guère d'autre choix que d'en discuter avec votre assurance sur la base des clauses de votre police dégâts des eaux...

Une perspective (?) :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736[ur]

D'autres avis ?